

Grille tarifaire

Grille tarifaire pour le doublage francophone en Belgique. Tarifs de la convention collective d'entreprise du 29 septembre 2008, indexés au 01/01/2024.

Les salaires s'entendent par oeuvre doublée.

2 oeuvres doivent faire l'objet de 2 contrats distincts. (cf convention collective)

<u>Salaires Comédiens</u> Oeuvres audiovisuelles	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Mini Service (maximum 1h30) maximum 35 lignes de texte pour la fiction maximum 50 lignes de texte pour l'animation	120,30 €	6,61 €
1 service (maximum 4h) maximum 134 lignes de texte pour la fiction maximum 172 lignes de texte pour l'animation	167,00 €	9,19 €
1,5 service (maximum 6h) maximum 179 lignes pour la fiction maximum 229 lignes pour l'animation	275,98 €	15,17 €

<u>Salaires Comédiens</u> Oeuvres cinématographiques	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Mini Service (maximum 2h) maximum 25 lignes de texte	162,76 €	13,02 €
1 service (maximum 4h) maximum 89 lignes de texte	232,10 €	18,57 €
1,5 service (maximum 6h) maximum 119 lignes de texte	373,63 €	29,89 €

<u>Salaires Chanteurs</u>	Cachet brut employé	Cession de droits bruts
Oeuvres audiovisuelles 1 service (3h maximum)	261,83 €	14,39 €
Oeuvres cinématographiques 1 service (3h maximum)	360,89 €	28,87 €

Les tarifs sont indexés chaque année au 01 janvier.